



GROUPEMENT FONDE EN 1855

Déclaration préalable à la CAP du 25/05/10 : Le temps des cerises

Les ITPE ont pris acte des courriers de M Carenco (15 mars) et Mme Eyssartier (16 mars). Ils déplorent que ces courriers n'aient été écrits qu'au regard de la démonstration de leur colère, en particulier, lorsque ici même dans cette salle 80 ITPE sont venus en personne clamer leur mécontentement et leur ras-le-bol.

Le constat est sans appel : aujourd'hui, contrairement à ce qu'on a pu connaître dans l'histoire de notre ministère, l'administration ne veut (ou ne peut) plus discuter avec ses cadres sauf quand elle y est contrainte et sous pression.

C'est regrettable !

Le Ministère a pourtant besoin de tous ses cadres techniques pour relever un de ses plus importants défis et aider notre pays à réussir une sortie de crise. Il conviendrait donc de rétablir un climat de confiance, de recréer le dialogue, de développer la délégation. Au lieu de cela, l'administration tente de les transformer en machines, annulant les délégations, refusant le dialogue, foulant aux pieds le contrat social qui les lie. N'en déplaise à l'administration, les ITPE ont une autre conception de leur rôle.

Ce constat est partagé certes par les ITPE mais aussi par de nombreux autres agents, qui font confiance à FO. Souvenez-vous des élections réussies aux CAP, des premiers résultats CTP DREALS, voici maintenant la confirmation, avec la deuxième vague des CTP des DREALS, de la place grandissante que tient FO dans le ministère.

L'administration doit en tenir compte.

Les ITPE ont contribué, par leur engagement, à cette victoire. Au sein de cette confédération, ils continueront d'affirmer leurs valeurs et leurs revendications avec force et conviction.

Mais revenons en aux courriers précités ! Les ITPE veulent connaître l'avancement des chantiers évoqués :

- dossier statutaire : le courrier du directeur de cabinet demandait à la DRH de REVOIR sa proposition en voulant qu'elle ait une forme plus ambitieuse que celle présentée en 2009, en évoquant une saisie du niveau interministériel en avril 2010 : mais on apprend le 21 mai que le projet envoyé le 10 mai (hasard du calendrier ? Juste la veille de notre relance par mail au directeur de cabinet ..) à la Fonction Publique est exactement le même que celui de

2009, il n'a absolument pas été revu par la DRH. Alors, que valent les écrits d'un directeur de cabinet ? Nous a-t-il menti, ou la DRH a-t-elle refusé de suivre ses directives ?

- un GRAF comme débouché aux cadres supérieurs : qu'entend-on par cadre supérieur, chez les ITPE ? À partir de quel indice terminal un fonctionnaire a-t-il le « droit » à cette appellation ?
- rémunération des intérimaires : l'état des lieux a été promis avant l'été. Allez-vous tenir cette promesse ?
- circulaire ISS : une mise en œuvre pour les ISS 2009 nécessite une réécriture rapide. Quel en est le calendrier ?
- les modalités de la mise en place de l'ARTT : elles devaient être « évoquées » lors d'une réunion. Cette réunion a bien eu lieu, mais le sens de cette évocation, pour l'administration, ne consistait qu'en rien d'autre que la relecture mot pour mot de l'arrêté. Aucune ouverture, aucune évolution ou adaptation pour sa mise en œuvre : en réalité, aucune discussion ! En particulier, rien sur les possibilités de récupération des heures supplémentaires aux 1607 h dues annuellement. Alors, corvéables à merci, les ITPE ?

Pourtant des engagements ont été pris.

Rappelez-vous :

- 1) engagement sur l'automatisme du renouvellement des emplois d'IC. A ce propos, les ITPE noteront que le ministère de l'Economie refuse de prendre un arrêté emploi IC, alors même que cela irait dans le sens de plus de mobilité dans la fonction publique. Peut-on en connaître la raison ? Est-ce une nouvelle attaque contre cet emploi fonctionnel ? Le ministère de l'Economie est-il prêt à nommer des ITPE sur des emplois fonctionnels de son ministère ou bien refuse-t-il aux ITPE, cadres majoritaires du MEEDDM, des postes à responsabilité au MINEI ? Et dans ce cas, quand le MEEDDM lui rendra-t-il la pareille ?
- 2) la proposition d'un nombre de poste double au nombre de lauréats pour l'examen professionnel. L'avancée est certes louable, mais encore insuffisante car elle implique un traitement inégalitaire. Assiste-t-on à une liste aussi fermée pour les examens professionnels d'autres corps ?
- 3) l'automatisme des emplois d'IC1 pour les postes de directeurs de laboratoires ainsi qu'adjoints à sous-directeurs d'administration centrale.
- 4) la publication des postes sur la liste nationale pour les ITPE pouvant être promus sur place : quand nous proposerez-vous un mode de gestion pour que cette décision s'applique à la prochaine CAP de mutation ?

En conclusion pour ces courriers, l'administration ne répond que sous la pression, et on voit bien qu'après les quelques avancées obtenues immédiatement lors d'actions revendicatives, rien n'a vraiment avancé, et surtout les engagements les plus importants n'ont pas été tenus. Les ITPE apprécieront et donneront dès demain leur réponse.

En ce qui concerne la mobilité : ce qu'on nous présente comme un droit, sensé régler tous les problèmes de la fonction publique, est en réalité un outil pervers destiné à supprimer des emplois, à démoraliser les fonctionnaires pour qu'ils quittent la fonction publique (n'est-on pas dans la logique des heures de gloire de France Télécom ?), à déplacer les agents comme des pions polyvalents sans tenir aucun compte de leurs contraintes, de leurs compétences, de leurs aspirations.

Ainsi, la dernière circulaire mobilité octroie aux DREALS un droit exorbitant : celui de décider de refuser la mutation d'un agent, alors même qu'il bénéficie de l'avis favorable des services de départ et d'arrivée. Jusqu'à présent, seul le président de la CAP pouvait prendre une telle décision, et pour des raisons très exceptionnelles. Dorénavant, 21 DREALS vont faire la loi et

s'asseoir sur la CAP sans avoir à rendre de comptes. La régionalisation de la gestion des ITPE est engagée. Les ITPE s'y opposeront de toute leur force.

Des ITPE en poste en DDT, des IAE en poste dans la même DDT, ne peuvent postuler sur des postes de leur propre service pour d'obscures raisons de compteurs ... Ce ne sont pas les compteurs, se sont les plombs qui ont sauté ! Prenons un peu de recul et constatons avec un certain effroi la bureaucratie qu'on nous impose via la Lolf, la RGPP ; la logique jusqu'à l'absurde puis jusqu'à l'horreur, certains régimes s'en sont faits les champions. Pour l'instant, nous en sommes arrivés à l'absurde. Tachez de ne pas aller plus loin et Revenez prestement en arrière.

Les ITPE exigent plus de transparence dans ces gestions interministérielles. Les agents doivent pouvoir continuer à bénéficier de l'avis – et du contrôle - de leur CAP. Ils ne doivent pas devenir les jouets de réunions interministérielles opaques.

Des études (sur quelles bases ? Avec quelles hypothèses ?) sont actuellement menées par l'administration sans concertation avec les OS . Ces études s'avèrent un vrai plan social qui ne dit pas son nom sur les moyens RH. Ce plan social poursuit la destruction de services amorcée par le plan social sur l'ingénierie publique. Quel sera le suivant ? Le SNITPECT-FO exige un réel débat sur les raisons de ces plans sociaux, et une argumentation justifiée par autre chose que la RGPP. Le SNITPECT-FO exige un maintien des moyens dans les DDT, de manière à pouvoir développer les actions d'ingénierie sur les politiques publiques à venir. Il exige une prise en considération réelle des contraintes des agents. La mobilité dans la fonction publique ne deviendra pas une mobilité subie.

Enfin, on découvre, non par la communication institutionnelle du MEEDDM mais par un organe extérieur au ministère, la lettre de l'encadrement supérieur de la Fonction Publique (Performances !) Non seulement les modalités de l'évaluation vont être différentes pour un ITPE en DDT et pour un ITPE ailleurs dans le MEEDDM, mais les cycles de mutation peuvent aussi s'avérer totalement différents, comme par exemple aujourd'hui entre le MAAP et le MEEDDM. Notre ministère, quant à lui, continue d'affirmer à tue-tête à qui veut l'entendre que les agents continueront à être gérés par leur ministère de tutelle. De qui se moque-t-on ? Doit-on comprendre que derrière le mot gestion, le MEEDDM ne met-il que la gestion de la paie ? La production des arrêtés ?

Les ITPE réaffirment leur attachement à conserver les DDT comme des services du ministère, et à des modalités de gestion identiques dans les DDT, comme dans tous les services déconcentrés ainsi qu'en administration centrale.

En ce qui concerne la fusion :

Vous voulez la fusion ?

Donnez d'abord aux ITPE des éléments de fond concernant le futur statut.

Ces éléments constituent un préalable indispensable avant tout lancement de la réflexion sur la fusion dans de bonnes conditions.

Le directeur de cabinet nous avait promis une réunion interministérielle rapide pour avril. Alors, qu'a donné cette réunion interministérielle ? Nous sommes impatients aujourd'hui d'entendre votre retour sur cette réunion ! Et ne nous répondez pas qu'elle n'a pas eu lieu !

Conclusion :

Monsieur le président, en ce beau mois de mai, il est venu, le temps des cerises.

Il ne tient qu'à vous de faire en sorte que ces cerises là soient de celles, comme à Ceret, qu'on déguste sur le gâteau du nouveau statut des ITPE, et non de celles, amères, au goût de révolte, qui laisseraient une plaie profonde dans l'histoire de notre ministère.